

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE DEUXIEME CATEGORIE - LA ROCHETTE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21770389100010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MELUN VAL DE SEINE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : MAIRIE DE LA ROCHETTE (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	42
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	46
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	47
C3.2 - Liste des établissements publics créés	48
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	49

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB12374Q2A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 0000077389	LA ROCHETTE MAIRIE DE LA ROCHETTE	BP 2016
---------------------------------	----------------------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3338
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	21
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CAMVS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3398980	3885347		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1220.32	703
2	Produit des impositions directes/population	534.85	369
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1171.64	871
4	Dépenses d'équipement brut/population	380.80	282
5	Encours de dette/population	102.27	685
6	DGF/population	91.85	161
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.62	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1.06	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30.79	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	8.73	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les classes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) budgétaires .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 445 400,00	4 050 745,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 394 654,55
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 445 400,00	4 445 400,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	862 170,00	502 908,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	455 030,00	110 985,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 703 326,18
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 317 200,00	1 317 200,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		5 762 600,00	5 762 600,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	990 800,00	0,00	1 260 530,00	1 260 530,00	1 260 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 804 000,00	0,00	2 520 890,00	2 520 890,00	2 520 890,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
65	Autres charges de gestion courante	261 713,00	0,00	292 013,00	292 013,00	292 013,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 871 513,00	0,00	4 084 433,00	4 084 433,00	4 084 433,00
66	Charges financières	17 564,65	0,00	12 460,09	12 460,09	12 460,09
67	Charges exceptionnelles	291,50	0,00	9 192,43	9 192,43	9 192,43
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 889 369,15	0,00	4 161 085,52	4 161 085,52	4 161 085,52
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	181 430,85	0,00	174 314,48	174 314,48	174 314,48
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		181 430,85	0,00	284 314,48	284 314,48	284 314,48
TOTAL		4 070 800,00	0,00	4 445 400,00	4 445 400,00	4 445 400,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 445 400,00
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	108 179,03	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	409 270,00	0,00	418 200,00	418 200,00	418 200,00
73	Impôts et taxes	2 521 042,90	0,00	2 622 526,00	2 622 526,00	2 622 526,00
74	Dotations et participations	914 314,00	0,00	804 297,00	804 297,00	804 297,00
75	Autres produits de gestion courante	66 310,00	0,00	65 912,00	65 912,00	65 912,00
Total des recettes de gestion courante		4 019 115,93	0,00	3 985 935,00	3 985 935,00	3 985 935,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	19 400,00	0,00	49 070,45	49 070,45	49 070,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 038 525,93	0,00	4 035 015,45	4 035 015,45	4 035 015,45
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	19 640,00	0,00	15 730,00	15 730,00	15 730,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 640,00	0,00	15 730,00	15 730,00	15 730,00
TOTAL		4 058 165,93	0,00	4 050 745,45	4 050 745,45	4 050 745,45

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	394 654,55
-----------------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 445 400,00
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	268 584,48
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inactif en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	57 540,00	37 360,00	97 964,15	97 964,15	135 314,15
204	Subventions d'équipement versées	119 000,00	42 000,00	57 500,00	57 500,00	99 500,00
21	Immobilisations corporelles	417 124,00	105 660,00	593 870,00	593 870,00	699 560,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	534 500,00	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 128 164,00	455 030,00	749 334,15	749 334,15	1 204 364,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 346,00	0,00	67 105,85	67 105,85	67 105,85
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses financières	89 696,00	0,00	97 105,85	97 105,85	97 105,85
46...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 217 860,00	455 030,00	846 440,00	846 440,00	1 301 470,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	19 640,00		15 730,00	15 730,00	15 730,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 640,00		15 730,00	15 730,00	15 730,00
	TOTAL	1 237 500,00	455 030,00	862 170,00	862 170,00	1 317 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 317 200,00
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 13B)	469 737,00	110 965,00	104 993,00	104 993,00	215 958,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	469 737,00	110 965,00	104 993,00	104 993,00	215 958,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106B)	60 316,18	0,00	104 021,34	104 021,34	104 021,34
106B	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13B	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	171 000,00	0,00	9 580,00	9 580,00	9 580,00
	Total des recettes financières	231 316,18	0,00	113 601,34	113 601,34	113 601,34
46...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	701 053,18	110 965,00	218 594,34	218 594,34	329 559,34

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement (4)	0,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	181 430,85		174 314,48	174 314,48	174 314,48
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		181 430,85		284 314,48	284 314,48	284 314,48
TOTAL		882 484,03	110 965,00	502 908,82	502 908,82	613 873,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					703 326,18
----------------------------------------------------------------	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 317 200,00
-----------------------------------------------------	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	268 584,48
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (loisement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1058 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 260 530,00		1 260 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 520 890,00		2 520 890,00
014	Atténuations de produits	21 000,00		21 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	292 013,00		292 013,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	12 460,09	0,00	12 460,09
67	Charges exceptionnelles	9 192,43	0,00	9 192,43
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	174 314,48	174 314,48
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	45 000,00		45 000,00
023	Virement à la section d'investissement		110 000,00	110 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 161 085,52	284 314,48	4 445 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 445 400,00
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 105,85	0,00	67 105,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	135 314,15	0,00	135 314,15
204	Subventions d'équipement versées	99 500,00	0,00	99 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	699 550,00	15 730,00	715 280,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	270 000,00	0,00	270 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	30 000,00		30 000,00
Dépenses d'investissement – Total		1 301 470,00	15 730,00	1 317 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 317 200,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
D13	Atténuations de charges	75 000,00		75 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	418 200,00		418 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		15 730,00	15 730,00
73	Impôts et taxes	2 622 526,00		2 622 526,00
74	Dotations et participations	804 297,00		804 297,00
75	Autres produits de gestion courante	65 912,00	0,00	65 912,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	49 070,45	0,00	49 070,45
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 035 015,45	15 730,00	4 050 745,45

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	394 654,55
-------------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 445 400,00
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	104 021,34	0,00	104 021,34
13	Subventions d'investissement	215 958,00	0,00	215 958,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		174 314,48	174 314,48
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
48	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		110 000,00	110 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 580,00		9 580,00
Recettes d'investissement – Total		329 559,34	284 314,48	613 873,82

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	703 326,18
------------------------------------------------------------	-------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 317 200,00
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A5).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	990 800,00	1 260 530,00	1 260 530,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	10 700,00	17 800,00	17 800,00
60611	Eau et assainissement	25 490,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	113 000,00	119 000,00	119 000,00
60613	Chauffage urbain	65 460,00	65 000,00	65 000,00
60621	Combustibles	13 000,00	14 000,00	14 000,00
60622	Carburants	14 000,00	14 000,00	14 000,00
60623	Alimentation	18 900,00	17 000,00	17 000,00
60631	Fournitures d'entretien	23 500,00	23 500,00	23 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 700,00	24 050,00	24 050,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	9 000,00	9 000,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	8 100,00	8 100,00
6064	Fournitures administratives	11 400,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	7 500,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	16 750,00	17 500,00	17 500,00
6068	Autres matières et fournitures	51 350,00	65 000,00	65 000,00
611	Contrats de prestations de services	160 840,00	183 190,00	183 190,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	8 000,00	8 000,00
6136	Locations mobilières	30 750,00	25 700,00	25 700,00
61521	Entretien terrains	42 500,00	42 500,00	42 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	61 200,00	61 200,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	87 000,00	87 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	43 300,00	43 300,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	14 000,00	17 000,00	17 000,00
61553	Entretien autres biens mobiliers	8 800,00	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	71 860,00	53 080,00	53 080,00
6161	Multirisques	0,00	30 500,00	30 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 000,00	3 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 500,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 520,00	9 850,00	9 850,00
6188	Autres frais divers	5 350,00	5 550,00	5 550,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	3 000,00	2 800,00	2 800,00
6226	Honoraires	15 000,00	20 000,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	27 830,00	24 670,00	24 670,00
6233	Foires et expositions	2 700,00	8 500,00	8 500,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Divers	500,00	600,00	600,00
6247	Transports collectifs	14 670,00	15 490,00	15 490,00
6248	Divers	0,00	100,00	100,00
6251	Voyages et déplacements	4 750,00	5 300,00	5 300,00
6256	Missions	1 750,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	800,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	14 000,00	14 150,00	14 150,00
6262	Frais de télécommunications	19 750,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	820,00	950,00	950,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	600,00	700,00	700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	48 000,00	60 800,00	60 800,00
6288	Autres services extérieurs	3 520,00	4 100,00	4 100,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	13 000,00	13 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	200,00	200,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	240,00	350,00	350,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	9 500,00	9 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 604 000,00	2 520 890,00	2 520 890,00

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6218	Autre personnel extérieur	26 500,00	23 300,00	23 300,00
6331	Versement de transport	27 000,00	26 000,00	26 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 500,00	7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 000,00	26 500,00	26 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	905 000,00	943 000,00	943 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	57 000,00	56 500,00	56 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	168 000,00	194 400,00	194 400,00
64131	Rémunérations non tit.	525 000,00	412 100,00	412 100,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	5 500,00	5 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	325 000,00	289 000,00	289 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	315 000,00	316 200,00	316 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 500,00	29 900,00	28 900,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	132 850,00	160 100,00	160 100,00
6458	Versement au F.N.C. supplément familial	1 150,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 500,00	8 800,00	8 800,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	16 500,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 500,00	7 090,00	7 090,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	21 000,00	21 000,00
73925	Fonds péréquation ress. interco. commun.	15 000,00	21 000,00	21 000,00
65	Autres charges de gestion courante	261 713,00	292 013,00	292 013,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	600,00	500,00	500,00
6531	Indemnités	62 800,00	65 000,00	65 000,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	3 050,00	3 300,00	3 300,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 650,00	8 400,00	6 400,00
6535	Formation	500,00	1 300,00	1 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	400,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	300,00	400,00	400,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	0,00	4 500,00	4 500,00
65545	Autres contributions	0,00	22 050,00	22 050,00
6555	Contribut* CNFPT (personnel privé emploi	37 000,00	27 500,00	27 500,00
65731	Subv. fonct. Etat	1 000,00	1 000,00	1 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	38 000,00	40 000,00	40 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	111 613,00	115 663,00	115 663,00
658	Charges diverses de gestion courante	300,00	900,00	900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 871 513,00	4 094 433,00	4 094 433,00
66	Charges financières (b)	17 564,65	12 460,09	12 460,09
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 686,10	10 916,27	10 916,27
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 878,55	1 543,82	1 543,82
67	Charges exceptionnelles (c)	281,50	9 192,43	9 192,43
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	50,00	50,00	50,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	50,00	50,00	50,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	191,50	9 092,43	9 092,43
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 889 369,15	4 161 085,52	4 161 085,52
023	Virement à la section d'investissement	0,00	110 000,00	110 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	181 430,85	174 314,48	174 314,48
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporables	181 430,85	174 314,48	174 314,48
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		181 430,85	284 314,48	284 314,48
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		181 430,85	284 314,48	284 314,48
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 070 800,00	4 445 400,00	4 445 400,00

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 445 400,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 067,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 543,82
= Différence ICNE N - ICNE N-1	1 543,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	108 179,03	75 000,00	75 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	108 179,03	75 000,00	75 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	409 270,00	418 200,00	418 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	8 000,00	8 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	2 600,00	2 700,00	2 700,00
70323	Redev. occupat ⁿ domaine public communal	25 800,00	35 800,00	35 800,00
70368	Autres redevances et recettes diverses	300,00	300,00	300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 500,00	5 100,00	5 100,00
7066	Redevances services à caractère social	370 150,00	368 200,00	368 200,00
70878	Ramb. frals par d'autres redevables	120,00	100,00	100,00
73	Impôts et taxes	2 521 042,90	2 622 526,00	2 622 526,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 890 643,00	1 784 654,00	1 784 654,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	3 600,00	3 600,00
7321	Attribution de compensation	671 485,90	669 200,00	669 200,00
7322	Dotat ⁿ de solidarité communautaire	91 000,00	86 658,00	86 658,00
7323	F.N.G.I.R.	3 929,00	3 929,00	3 929,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	58 000,00	58 000,00	58 000,00
7362	Taxes de séjour	4 500,00	15 000,00	15 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	1 485,00	1 485,00	1 485,00
74	Dotations et participations	914 314,00	804 297,00	804 297,00
7411	Dotat ⁿ forfaitaire	396 607,00	306 607,00	306 607,00
74121	Dotat ⁿ de solidarité rurale	27 697,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participat ⁿ Etat	310,00	6 540,00	6 540,00
7473	Participat ⁿ Départements	27 000,00	17 000,00	17 000,00
7478	Participat ⁿ Autres organismes	321 400,00	323 500,00	323 500,00
748314	Dotat ⁿ unique compensat ⁿ spécif. TP	5 400,00	1 800,00	1 800,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 000,00	3 300,00	3 300,00
74834	Etat - Compens. exonérat ⁿ taxes foncières	11 000,00	5 000,00	5 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat ⁿ taxe habitat ⁿ	18 000,00	20 000,00	20 000,00
74838	Autres attribut ⁿ péréquat ⁿ et compensat ⁿ	88 000,00	85 000,00	85 000,00
7488	Autres attributions et participations	16 000,00	15 550,00	15 550,00
75	Autres produits de gestion courante	66 310,00	65 912,00	65 912,00
752	Revenus des Immeubles	66 010,00	65 612,00	65 612,00
758	Produits divers de gestion courante	300,00	300,00	300,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 019 115,93	3 985 935,00	3 985 935,00
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	10,00	10,00	10,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	19 400,00	49 070,45	49 070,45
7713	Libéralités reçues	100,00	100,00	100,00
7718	Autres produits except. opérat ⁿ gestion	1 000,00	1 112,00	1 112,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	600,00	600,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	100,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	18 000,00	47 158,45	47 158,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 038 525,93	4 035 015,45	4 035 015,45
042	Opératⁿ ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	19 640,00	15 730,00	15 730,00
722	Immobilisations corporelles	19 640,00	15 730,00	15 730,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 640,00	15 730,00	15 730,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 058 165,93	4 050 745,45	4 050 745,45

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)			394 654,55
				=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 445 400,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	57 540,00	97 964,15	97 964,15
202	Frais réalliat ^e documents urbanisme	37 000,00	13 859,00	13 859,00
2031	Frais d'études	11 580,00	63 000,00	63 000,00
2061	Concessions, droits similaires	8 980,00	21 105,15	21 105,15
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	119 000,00	57 500,00	57 500,00
2041592	Autres grpts - Bâtiments et installat ^e	52 000,00	57 500,00	57 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	67 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	417 124,00	593 870,00	593 870,00
2115	Terrains bâtis	0,00	4 700,00	4 700,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	21 400,00	2 900,00	2 900,00
21312	Bâtiments scolaires	13 200,00	3 700,00	3 700,00
21316	Equipements du cimetière	5 200,00	17 500,00	17 500,00
21315	Autres bâtiments publics	66 500,00	133 800,00	133 800,00
2138	Autres constructions	21 400,00	114 200,00	114 200,00
2151	Réseaux de voirie	98 660,00	61 000,00	61 000,00
2152	Installations de voirie	5 850,00	3 900,00	3 900,00
21534	Réseaux d'électrification	61 900,00	109 750,00	109 750,00
21538	Autres réseaux	0,00	64 000,00	64 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 050,00	4 300,00	4 300,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	17 700,00	7 300,00	7 300,00
2182	Matériel de transport	50 820,00	15 600,00	15 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 050,00	8 200,00	8 200,00
2184	Mobilier	14 200,00	10 850,00	10 850,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 194,00	32 270,00	32 270,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	534 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	530 000,00	0,00	0,00
2315	Installat ^e , matériel et outillage techni	4 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 128 164,00	749 334,15	749 334,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 350,00	0,00	0,00
10223	TLE	14 350,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 346,00	67 105,85	67 105,85
1641	Emprunts en euros	75 346,00	67 105,85	67 105,85
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		89 696,00	97 105,85	97 105,85
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 217 860,00	846 440,00	846 440,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections (7)	19 640,00	15 730,00	15 730,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	19 640,00	15 730,00	15 730,00
2115	Terrains bâtis	0,00	2 000,00	2 000,00
2117	Bois et forêts	0,00	1 887,00	1 887,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	17 820,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	470,00	2 437,00	2 437,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	218,00	218,00
21316	Autres bâtiments publics	1 350,00	1 973,00	1 973,00
2138	Autres constructions	0,00	6 120,00	6 120,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	1 095,00	1 095,00

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		19 640,00	15 730,00	15 730,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 237 500,00	862 170,00	862 170,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	455 030,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 317 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	469 737,00	104 993,00	104 993,00
1322	Subv. non transf. Régions	86 060,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	108 128,00	78 665,00	78 665,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	18 300,00	18 300,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	154 200,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	117 349,00	6 995,00	6 995,00
1342	Amendes de police non transférable	4 000,00	1 033,00	1 033,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		469 737,00	104 993,00	104 993,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 316,18	104 021,34	104 021,34
10222	FCTVA	45 098,18	74 021,34	74 021,34
10223	TLE	8 794,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	8 423,00	30 000,00	30 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	171 000,00	9 580,00	9 580,00
Total des recettes financières		231 316,18	113 601,34	113 601,34
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		701 053,18	218 594,34	218 594,34
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	110 000,00	110 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	181 430,85	174 314,48	174 314,48
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	100,43	100,43	100,43
28031	Frais d'études	4 517,30	720,00	720,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	20 370,00	20 370,00	20 370,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	9 120,00	9 120,00	9 120,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	27 501,87	27 501,87	27 501,87
280422	Privé : Bâtiments, installations	64,42	134,10	134,10
28051	Concessions et droits similaires	4 998,39	6 971,49	6 971,49
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	146,40	146,40	146,40
28152	Installations de voirie	423,15	888,42	888,42
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 078,30	1 286,99	1 286,99
281573	Autre matériel et outillage de voirie	9 024,38	8 546,00	8 546,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	538,21	1 107,70	1 107,70
28182	Matériel de transport	31 509,73	27 298,41	27 298,41
28183	Matériel de bureau et informatique	11 987,38	12 070,44	12 070,44
28184	Mobilier	22 547,20	23 711,97	23 711,97
28188	Autres immo. corporelles	37 503,60	34 340,26	34 340,26
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		181 430,85	284 314,48	284 314,48
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		181 430,85	284 314,48	284 314,48

LA ROCHETTE - MAIRIE DE LA ROCHETTE - BP - 2016

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		882 484,03	502 908,82	502 908,82
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	110 965,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	703 326,18
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 317 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *R1 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 30, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D1 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	97 106	66 800	1 000	59 760	93 660	52 360	126 000	4 800	4 700	341 454	0	846 440
- Equipements municipaux (2)		66 800	1 000	59 760	93 660	52 360	126 000	4 800	4 700	288 954	0	681 934
- Equip. non municipaux (v204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	57 600	0	57 600
- Opérations financières	97 106											97 106
Depenses d'ordre	0											15 730
Total dépenses de l'exercice	97 106	74 222	1 000	59 978	93 660	54 963	126 000	4 800	8 985	344 436	0	682 170
RAR N-1 et reports	0	5 600	2 000	270 000	2 080	11 600	0	0	0	163 780	0	488 030
Total cumulés dépenses d'investissement	97 106	79 822	3 000	326 978	95 740	66 563	126 000	4 800	8 985	508 216	0	1 317 200
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	367 816	6 995	0	78 685	0	0	0	0	0	49 333	0	502 909
RAR N-1 et reports	703 326	0	0	107 577	0	0	0	0	0	3 368	0	814 291
Total cumulés recettes d'investissement	1 071 242	6 995	0	186 242	0	0	0	0	0	52 721	0	1 317 200

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs* publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	354 778	1 188 278	83 450	698 825	133 746	977 230	40 130	449 480	9 060	497 106	5 320	4 445 400
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulés dépenses de fonctionnement	354 778	1 196 278	83 450	698 825	133 746	977 230	40 130	449 480	9 060	497 106	5 320	4 445 400
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 012 118	179 985	0	251 000	11 100	233 962	0	316 100	27 000	5 300	14 300	4 650 745
RAR N-1 et reports	394 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	394 655
Total cumulés recettes de fonctionnement	3 406 773	179 985	0	251 000	11 100	233 962	0	316 100	27 000	5 300	14 300	4 445 400

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 6211-36 et R. 6211-14 + L. 6711-1 et R. 6711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement- Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses investissement	97 106	79 822	3 000	328 978	98 710	68 583	126 000	4 800	8 985	508 216	0	1 317 200
	Dépenses réelles	97 106	72 200	3 000	328 760	95 710	65 960	125 000	4 800	4 700	505 234	0	1 301 470
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	67 106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 106
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	18 350	0	32 800	2 180	0	15 000	1 000	0	88 004	0	135 314
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 500	0	99 500
21	Immobilisations corporelles	0	53 850	3 000	25 880	93 550	63 960	111 000	3 800	4 700	339 730	0	669 650
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	270 000	0	0	0	0	0	0	0	270 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	7 622	0	218	0	2 623	0	0	0	2 992	0	15 730
040	Opérat° entre transferts entre sections	0	7 622	0	218	0	2 623	0	0	0	2 992	0	15 730
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	367 916	6 995	0	186 242	0	0	0	0	0	82 721	0	613 874
	Recettes réelles	33 501	6 995	0	186 242	0	0	0	0	0	82 721	0	329 559
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 580
10	Dotation, fonds divers et réserves	74 021	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	104 021
13	Subventions d'investissement	0	5 995	0	116 242	0	0	0	0	0	22 721	0	215 958
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		264 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	264 314
021	Virement de la sect° de fonctionnement	110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
040	Opérat° autre transfert entre sections	174 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 314
041	Opérations pédonnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	354 775	1 156 278	83 450	698 825	133 745	977 230	40 130	449 480	9 060	497 106	5 320	4 445 400
Depenses réelles	70 480	1 156 278	83 450	698 825	133 745	977 230	40 130	449 480	9 060	497 106	5 320	4 161 086
011	Charges à caractère général	13 000	261 405	11 250	266 640	47 275	214 810	91 410	9 060	316 360	5 320	1 290 530
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	776 735	72 200	400 159	50 080	692 250	350 720	0	179 746	0	2 520 890
014	Atténuations de produits	0	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
022	Dépenses imprévues	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000
65	Autres charges de gestion courante	0	127 946	0	10 028	36 381	70 170	7 350	0	0	0	292 013
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilées	0 Services généraux administratifs locaux	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
86	Charges financières	12 460	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 460
87	Charges exceptionnelles	0	9 192	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 192
88	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		204 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	284 314
023	Virement à la section d'investissement	110 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	174 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 314
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RÉCETTES													
Total recettes de fonctionnement	3 012 118	179 865	0	251 000	11 100	233 982	0	319 100	27 000	5 300	14 300	4 080 745	
Récettes réelles	2 996 388	179 865	0	251 000	11 100	233 982	0	316 100	27 000	5 300	14 300	4 035 015	
013 Attributions de charges	0	12 000	0	39 000	0	15 000	0	10 000	0	5 000	0	75 000	
70 Produits des services, du domaine, vente	0	44 600	0	217 500	5 100	25 100	0	125 600	0	300	0	418 200	
73 Impôts et taxes	2 548 041	74 485	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 622 526	
74 Dotations et participations	448 247	0	0	0	0	175 550	0	180 500	0	0	0	904 297	
75 Autres produits de gestion courante	0	300	0	0	8 000	18 312	0	0	27 000	0	14 300	85 912	
76 Produits financiers	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	
77 Produits exceptionnels	100	48 470	0	500	0	0	0	0	0	0	0	48 070	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Récettes d'ordre		15 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 730
042	Opérat° ordre transfert entre sections	15 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 730
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
61931 Lignes de trésorerie						
61932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billeets de trésorerie						
6198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB6600071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 061 124,55									
1641 Emprunts en euros (total)					1 061 124,55									
0000001252	CREDIT AGRICOLE BRIE FIGARDIE		2013-05-17	17/09/2013	300 000,00	F		3,620	0,000		T	P	N	A-1
201300069603	SOCIETE GENERALE		2001-12-26	28/06/2002	380 000,00	F		4,540	0,000		S	F	N	A-1
29800164	CAISSE EPARGNE		1988-07-31	31/10/1998	228 673,53	F		5,130	0,000		T	P	N	A-1
29800389	CAISSE EPARGNE		1988-12-22	22/03/1989	152 449,02	V		5,000	0,000		T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances concédées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)					0,00									
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2016

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Pavés-décés des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OMI	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					1 081 122,55										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'indices (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICME de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		341 366,30				67 105,85	12 460,09	0,00	1 543,82	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		341 366,30				67 105,85	12 460,09	0,00	1 543,82	
00000001252	N	0,00	A-1	260 562,02	12,00		3,620	16 801,59	9 205,61	0,00	1 126,59	
20136006603	N	0,00	A-1	34 043,07	1,00		4,540	34 043,07	1 163,59	0,00	17,17	
29800164	N	0,00	A-1	48 791,21	2,00		5,130	16 261,19	2 090,89	0,00	400,06	
29800389	N	0,00	A-1	0,00	-12,00		5,000	0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (8)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

LA ROCHELETTE - MAIRIE DE LA ROCHELETTE - BP - 2016

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital résidant au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICM de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		341 366,30					87 105,86	12 460,09	0,00	1 543,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10160770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (csp) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défini de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 756.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation transmise ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unilatéral). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tonnage)	4 100,00 341 368,30	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 2 ; multiplicateur jusqu'à 8 capé	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 8	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(F) Autres types de structures	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retraces le stock de dette au 01/01/1N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 300 € €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS DOCUMENTS URBANISME OU CADASTRE	5	24/10/2014
L	ETUDES ET INSERTION NON SUIV TVX	2	24/10/2014
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	15	24/10/2014
L	LOGICIEL DROIT USAGE	1	24/10/2014
L	LOGICIEL BUREAUTIQUE	2	24/10/2014
L	LOGICIEL APPLICATIF OU PROLOGICIEL	5	24/10/2014
L	PLANTATIONS ARBRES	20	24/10/2014
L	AGCTS ET AMGT BAT ET CUISINE ET INST ELEC	10	24/10/2014
L	INSTALLATIONS VOIRIE	15	24/10/2014
L	MAT ET OUT INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	5	24/10/2014
L	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	5	24/10/2014
L	INSTALL EQPT VOIRIE MOBILIER URBAIN	5	24/10/2014
L	INSTALL EQPT ESPACES VERTS	5	24/10/2014
L	INSTALL AGCTS ET AMGT BATIMENTS DIVERS	10	24/10/2014
L	VEHICULES VOITURE SCOOTER VELO	5	24/10/2014
L	VEHICULES FOURGON	7	24/10/2014
L	VEHICULES CAMION REMORQUE TRACTEUR	10	24/10/2014
L	MATERIEL BUREAU	5	24/10/2014
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	24/10/2014
L	MOBILIER	10	24/10/2014
L	ARMOIRE IGNIFUGEE	20	24/10/2014
L	COFFRE FORT	20	24/10/2014
L	ELECTROMENAGER ET TELEVISEUR	5	24/10/2014
L	EQPTS SPORTIFS ET JEUX EXTERIEURS	5	24/10/2014
L	BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	24/10/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		97 105,85	97 105,85
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		67 105,85	67 105,85
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	67 105,85	67 105,85
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 000,00	30 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées opte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	97 105,85	455 030,00	0,00	552 135,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		397 915,82	III 397 915,82
Ressources propres externes de l'année (a)		104 021,34	104 021,34
10222	FCTVA	74 021,34	74 021,34
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	30 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		293 894,48	293 894,48
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	100,43	100,43
28051	<i>Frais d'études</i>	720,00	720,00
28041482	<i>Subv.Cne : Bâtiments, installations</i>	20 370,00	20 370,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	9 120,00	9 120,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	27 501,87	27 501,87
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	134,10	134,10
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	6 971,49	6 971,49
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	146,40	146,40
28152	<i>Installations de voirie</i>	888,42	888,42
281588	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	1 286,99	1 286,99
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	8 546,00	8 546,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	1 107,70	1 107,70
28182	<i>Matériel de transport</i>	27 298,41	27 298,41
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	12 070,44	12 070,44
28184	<i>Mobilier</i>	23 711,97	23 711,97
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	34 340,26	34 340,26
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 580,00	9 580,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	110 000,00	110 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	397 915,82	110 965,00	703 326,18	0,00	1 212 207,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	552 135,85
Ressources propres disponibles	IV	1 212 207,00
Solde	V = IV - II (6)	660 071,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fixe, X pour autre (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 60 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657352	SUBVENTION 2016		CCAS DE LA ROCHETTE		40 000,00
6574	SUBVENTION 2016		LES ARTISTES DE LA ROCHETTE		300,00
6574	SUBVENTION 2016		ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOI		64 000,00
6574	SUBVENTION 2016		AMIS DE L'HISTOIRE DE LA ROCHE		330,00
6574	SUBVENTION 2016		AMICALE DES EMPLOYES DE LA VIL		12 600,00
6574	SUBVENTION 2016		LES CHATS LIBRES DE LA ROCHETT		300,00
6574	SUBVENTION 2016		CLUB INFORMATIQUE		6 770,00
6574	SUBVENTION 2016		COMITE DES FETES		12 000,00
6574	SUBVENTION 2016		COOPERATIVE SCOLAIRE MATISSE		1 920,00
6574	SUBVENTION 2016		L ILE AUX ENFANTS		270,00
6574	SUBVENTION 2016		KIDS ENGLISH		360,00
6574	SUBVENTION 2016		PHOTO CLUB DE LA ROCHETTE		496,00
6574	SUBVENTION 2016		LA ROCHETTE ENVIRONNEMENT		360,00
6574	SUBVENTION 2016		QUESTIONS POUR UN CHAMPION		271,00
6574	SUBVENTION 2016		CLUB DE RENCONTRES ROCHETTOISE		760,00
6574	SUBVENTION 2016		SOCIETE DE CONCOURS HIPPIQUE		900,00
6574	SUBVENTION 2016		SCRABBLE		300,00
6574	SUBVENTION 2016		JSP DML		220,00
6574	SUBVENTION 2016		SPA REFUGE VAUX LE PENIL		130,00
6574	SUBVENTION 2016		TENNIS CLUB LA ROCHETTE		5 000,00
6574	SUBVENTION 2016		ASSOCIATION TOURNE SDL		270,00
6574	SUBVENTION 2016		USEP ALFRED SISLEY		8 106,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 8-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	10,00	1,00	11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		20,00	0,00	20,00	15,00	5,00	20,00
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	10,00	0,00	10,00	6,00	4,00	10,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIERE CLASSE NORMALE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE 1ERE CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		12,00	12,00	24,00	11,00	13,00	24,00
ADJOINT ANIMATION 1ERE CLASSE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	7,00	12,00	19,00	7,00	12,00	19,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
EDUCATEUR DES APS	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN DE POLICE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		58,00	12,00	68,00	47,00	21,00	68,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT8650D102C du 23 mars 1965. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par le délibération créant l'emploi.
(4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,9 * 0,9 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » révisés par l'article 136 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	ANIM		0,00	A	CDD
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	TECH		0,00	A	CDD
ANIMATEUR	B	ANIM		0,00	A	CDD
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE	C	MS		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ANIMATION 1ERE CLASSE	C	ANIM		0,00	A	CDD
AGENT SOCIAL	C	S		0,00	A	CDD
ATSEM DE 1ERE CLASSE	C	S		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachées à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins de 26 jours (loi du 26 janvier 1984 modifiée).
 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement temporaire d'absents.
 3-2 : article 3, 2ème alinéa : remplacement définitif d'absents.
 3-3 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-4 : vacances temporaire d'un emploi.
 3-5-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-5-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des communes ou la nature des fonctions le justifient.
 3-5-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-5-4 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 2 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 60 %.
 3-5-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui émettra à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347, contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et le contrat particulier d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 35-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détermination d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 60 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
CAM/S			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	6 748 000,00	4,02	12,32	5,12	831 353,00	0,00
TFPE	4 963 000,00	0,87	18,85	1,82	935 525,00	0,00
TFPS	25 800,00	0,39	68,90	0,00	17 776,00	0,00
CPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 VOTES :
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

31 Mars 2016.

Présenté par (1),

La Rochette,
A. le Maire, Pierre Yvroud,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. le

5 avril 2016.

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :